

Commune de Bondoufle • Département de l'Essonne

ARRETE MUNICIPAL

N° 132/2024/NAY

PORTANT MISE A JOUR DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) EN ANNEXANT LES SECTEURS D'INFORMATION SUR LES SOLS (SIS)

Le Maire de la Commune de Bondoufle,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRE,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5219-5,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 151-43, L. 153-60, R. 151-51 et suivants,

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L.581-14 à L.581-14-3,

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Bondoufle du 6 février 2020 approuvant le Plan Local d'Urbanisme (PLU),

Vu l'arrêté préfectoral numéro 2024-PREF -DCPPAT-BUPPE-128 du 26 mars 2024 portant institution des secteurs d'information sur les sols sur le territoire de la ville de Bondoufle,

Considérant que ces SIS doivent être annexés au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune dans les conditions fixées par les articles R.125-46 du code de l'environnement, R151-53 et R.153-18 du code de l'urbanisme,

Considérant que la modification du contenu des annexes du Plan Local d'Urbanisme (PLU) s'effectue par une procédure de mise à jour de ce document.

ARRÊTE

Article 1 : Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Bondoufle est mis à jour à partir de la date de signature dudit arrêté.

Article 2 : Cette mise à jour est effectuée dans le dossier du Plan Local d'Urbanisme (PLU) tenu à la disposition du public à la mairie de Bondoufle et dans celui mis en ligne sur le site Internet de la commune de Bondoufle.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché pendant 1 mois à la mairie de Bondoufle. Une copie du présent arrêté sera transmise à la préfète du département de l'Essonne.

Article 4 : Le Maire et le directeur général des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transcrit dans le registre des arrêtés de la ville de Bondoufle.

Fait à Bondoufle, le 07 juin 2024

Le Maire

Jean HARTZ

Chevalier de La Légion d'Honneur

Commandeur de l'Ordre de la Ville de Bondoufle

Commandeur de l'Ordre de la Ville de Bondoufle

Commandeur de l'Ordre de la Ville de Bondoufle

Commandeur de l'Ordre de la Ville de Bondoufle

Commandeur de l'Ordre de la Ville de Bondoufle



REÇU EN PREFECTURE

le 12/06/2024

Application agréée E-legalite.com

99_AR-091-219100864-20240607-2024_000132

**Arrêté n° 2024-PREF/DCPPAT/BUPPE/ 128 du 26 mars 2024
instituant des secteurs d'information sur les sols (SIS)
sur la commune de BONDOUFLE**

LA PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

VU le code de l'environnement, notamment les articles L. 125-6 et L. 125-7, R. 125-41 à R. 125-48,

VU le code de l'urbanisme, notamment les articles R. 151-53 et R. 153-18,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le décret du 7 février 2024 portant nomination de Mme Frédérique CAMILLERI en qualité de Préfète de l'Essonne,

VU le décret du 6 décembre 2022 portant nomination de M. Olivier DELCAYROU, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de sous-préfet hors classe, Secrétaire général de la Préfecture de l'Essonne,

VU l'arrêté préfectoral n° 2024-PREF-DCPPAT-BCA-075 du 4 mars 2024 portant délégation de signature à M. Olivier DELCAYROU, Secrétaire général de la Préfecture de l'Essonne, Sous-Préfet de l'arrondissement chef-lieu,

VU le courrier du 23 avril 2019 transmettant au maire de BONDOUFLE pour avis, le projet de création de SIS,

VU l'information des propriétaires concernés par le projet de création de secteurs d'information sur les sols effectuée par courrier du 16 novembre 2020,

VU la consultation du public entre le 16 novembre 2020 et le 15 janvier 2021,

VU le rapport de l'inspection des installations classées du 12 janvier 2024 proposant la création de SIS sur la commune de BONDOUFLE,

VU l'avis favorable du Conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques de l'Essonne émis lors de sa séance du 25 janvier 2024,

CONSIDÉRANT que les activités exercées par diverses sociétés sur le territoire de la commune sont à l'origine de pollution des sols et/ou des eaux souterraines,

CONSIDÉRANT qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols,

SUR proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

ARRÊTE

ARTICLE 1 – CRÉATION

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, les Secteurs d'Information des Sols suivants sont créés sur la commune de BONDOUFLE :

- SIS n°91SIS07200 relatif au site ALLTUB
- SIS n°91SIS07351 relatif à une parcelle de terrain derrière le site FEREELEC

Les fiches descriptives et les cartes graphiques sur les sols sont annexées au présent arrêté.

ARTICLE 2 – INFORMATION

Les secteurs d'Information des Sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site <http://www.georisques.gouv.fr>

Les secteurs d'information sur les sols définis par le présent arrêté sont annexés au Plan Local d'Urbanisme de la commune de BONDOUFLE.

ARTICLE 3 – NOTIFICATION ET PUBLICITÉ

Le présent arrêté sera notifié au maire de BONDOUFLE et transmis pour information au Président de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart.

Il sera affiché pendant un mois en mairie et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Essonne.

ARTICLE 4 – DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

La présente décision peut être déférée à la juridiction administrative compétente, le Tribunal administratif de Versailles, par voie postale (56 avenue de Saint-Cloud, 78011 Versailles) ou par voie électronique (<https://www.telerecours.fr>), dans les deux mois à compter de sa notification ou de son affichage.

ARTICLE 5 – EXÉCUTION

Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Essonne, le Maire de BONDOUFLE, la Directrice Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports d'Ile de France et la Directrice Départementale des Territoires de l'Essonne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Olivier DELCAYROU



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction de la Coordination
des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial**

Évry-Courcouronnes, le **26 MARS 2024**

**BUREAU DE L'UTILITÉ PUBLIQUE
ET DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES**

Valérie BOHRINGER

Tél. : 01.69.91.92.87

Mél. : valerie.bohringer@essonne.gouv.fr

Ref : VB/DCPPAT/BUPPE n° **24 0184**

Lettre recommandée avec A.R.

n°2C 175 260 1076 5

Courrier n°	02 AVR. 2024
Responsable	URB
Pour Expédition	
Prise en compte	

1223

La Préfète de l'Essonne

à

Monsieur le Maire de BONDOUFLE
43, rue Charles de Gaulle
91070 BONDOUFLE

Objet : Mise en place des Secteurs d'Information sur les Sols

Réf : - article R.125-44 et suivants du code de l'environnement
- articles R.151-53 et R.153-18 du code de l'urbanisme

P.J. : 3

Le code de l'environnement prévoit que l'État élabore des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) recensant les sites caractérisés par une pollution avérée des sols. L'objectif est d'assurer une meilleure prise en compte des pollutions historiques des sols, notamment dans le cadre de changement d'usage, de projets de construction ou de projets d'aménagement.

Les diverses consultations prévues par la réglementation ayant été effectuées, je vous informe que j'ai pris un arrêté instituant deux SIS sur le territoire de votre commune :

- site ALLTUB
- parcelle mitoyenne de la société FEREELEC

En conséquence, en application des dispositions de l'article R.125-46 du code de l'environnement, je vous transmets à titre de notification :

1°/ deux copies de l'arrêté :

- l'une destinée à être affichée pendant un mois à la mairie,
- l'autre pour être déposée dans les archives de votre mairie et mise à la disposition de toute personne qui désirerait en prendre connaissance,

2°/ un certificat d'affichage dont il devra m'être fait retour dûment complété et signé au terme de l'affichage (Préfecture de l'Essonne, DCPPAT/BUPPE/VB – TSA 51101 - 91010 ÉVRY-COURCOURONNES CEDEX).

Préfecture de l'Essonne
TSA 51101
91010 Évry-Courcouronnes CEDEX
Tél. : 01 69 91 91 91
www.essonne.gouv.fr

Je précise que ces SIS doivent être annexés au plan local d'urbanisme de votre commune dans les conditions fixées par les articles R.125-46 du code de l'environnement, R.151-53 et R.153-18 du code de l'urbanisme.

Je vous demande donc de procéder, dans un délai de trois mois à compter de la présente notification, à la mise à jour de votre document d'urbanisme en y annexant les SIS mentionnés par l'arrêté ci-joint. Pour tout renseignement à ce sujet, vous pouvez contacter la Direction Départementale des Territoires – Service Territoires et Prospective (ddt-stp@essonne.gouv.fr).

L'arrêté de mise à jour du PLU devra être affiché aux emplacements habituels pendant une durée minimum d'un mois. Vous devrez établir un certificat attestant l'accomplissement de cette formalité. Le certificat ainsi que l'arrêté de mise à jour devront être envoyés à la Direction Départementale des Territoires de l'Essonne - Service Territoires et Prospective – TSA 71103 - 91010 ÉVRY-COURCOURONNES CEDEX.

Pour la Préfète et par délégation,
La Cheffe du Bureau de l'utilité publique
et des procédures environnementales


Mireille FARGE

Copie à :
- UD DRIEAT
- DDT/STP

Site

Nom usuel : ALLTUB
Adresse : 2 - RUE CHARLES DE GAULLE
Commune principale : BONDOUFLE (91086)

Activité :

Code - Libellé NAF : Non renseignée

Date de début : Non renseignée

Date de fin : Non renseignée

Classification SIS

Code métier : SSP00048710101

Description : Le site a accueilli une société de fabrication d'emballage en aluminium (tubes) jusqu'à sa cessation d'activité définitive le 25 avril 2014. Le mémoire de cessation d'activité comprenant un diagnostic de la qualité des sols a fait l'état d'un spot de pollution en HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) sous un enrobé, mais montre néanmoins que le site est compatible avec un usage futur de type industriel.

Observations: Mémoire de cessation d'activités, ZCH/MEM/10.2318/06-2014/V1

Evaluation du risque de pollution-Phase 1, ZCH/10.2318/02-2014/V2

Evaluation du risque de pollution-Phase 2, ZCH/10.2432/05-2014/V1

Documents Classification SIS



Plateforme de gestion des données relatives aux risques de pollution des sols

Instruction (Actions de l'administration)

Date de début : Non renseignée

Date de fin : Non renseignée

Origine : Information par un tiers

Date présumée de la pollution : Non renseignée

Description : Le site a accueilli une société de fabrication d'emballage en aluminium (tubes) jusqu'à sa cessation d'activité définitive le 25 avril 2014. Le mémoire de cessation d'activité comprenant un diagnostic de la qualité des sols a fait l'état d'un spot de pollution en HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) sous un enrobé, mais montre néanmoins que le site est compatible avec un usage futur de type industriel.

Observations: Mémoire de cessation d'activités, ZCH/MEM/10.2318/06-2014/V1

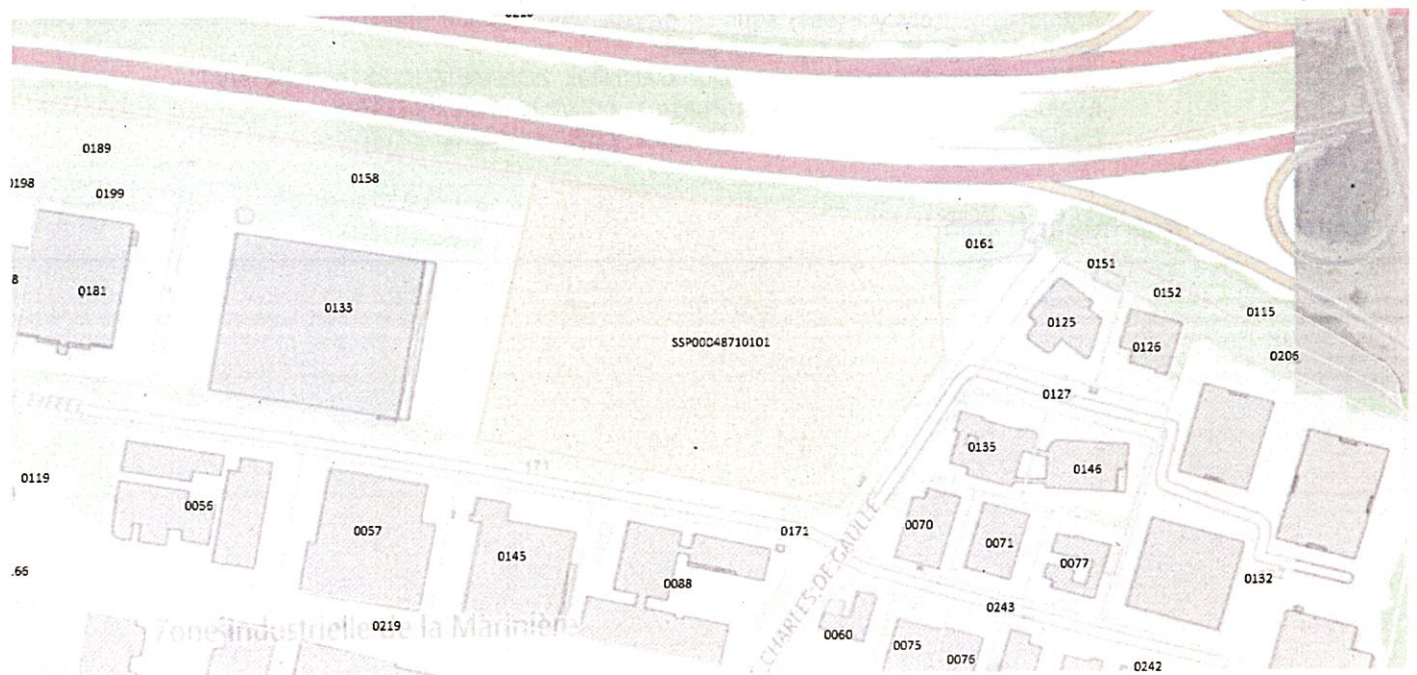
Evaluation du risque de pollution-Phase 1, ZCH/10.2318/02-2014/V2

Evaluation du risque de pollution-Phase 2, ZCH/10.2432/05-2014/V1

Plan cartographique

Numéro des parcelles : 203, 164

Coordonnées du centroïde : Long. :2.386, Lat. :48.622



Site

Nom usuel : Parcelle mitoyenne de la société Ferelec

Adresse : - Z.I. LA MARINIÈRE

Commune principale : BONDOUFLE (91086)

Activité :

Code - Libellé NAF : Non renseignée

Date de début : Non renseignée

Date de fin : Non renseignée

Classification SIS

Code métier : SSP00048970101

Description : Le terrain objet du SIS jouxte le site de la Société FEREELEC, spécialisée dans le traitement de surface des métaux et qui est toujours en fonctionnement depuis 1975. Le 21 février 1983, à un déversement accidentel de produits de traitement de surface des métaux a provoqué une pollution des sols et de la nappe. Les sondages de reconnaissance des sols et de la nappe superficielle effectués en 1991 sur le terrain voisin, ont mis en évidence la contamination des sols en particulier par du chrome, ainsi que la contamination des eaux souterraines par des métaux. Une dépollution des sols et de la nappe superficielle a été réalisée de 1995 à 2011: une pollution résiduelle en zinc est présente sur ce terrain.

Observations: Diagnostic Initial Étape A, janvier 2000, P2.99.051.0

Diagnostic Initial Étape B, 11 Déc 2000, P2.00.045.0

Rapport de L'inspection des Installations Classées, 24 Nov 2003

Fiches inspection complétées, 12 NOV 2012

Documents Classification SIS



Plateforme de gestion des données relatives aux risques de pollution des sols

Instruction (Actions de l'administration)

Date de début : Non renseignée

Date de fin : Non renseignée

Origine : Information par un tiers

Date présumée de la pollution : Non renseignée

Description : Le terrain objet du SIS jouxte le site de la Société FEROLEC, spécialisée dans le traitement de surface des métaux et qui est toujours en fonctionnement depuis 1975. Le 21 février 1983, à un déversement accidentel de produits de traitement de surface des métaux a provoqué une pollution des sols et de la nappe. Les sondages de reconnaissance des sols et de la nappe superficielle effectués en 1991 sur le terrain voisin, ont mis en évidence la contamination des sols en particulier par du chrome, ainsi que la contamination des eaux souterraines par des métaux. Une dépollution des sols et de la nappe superficielle a été réalisée de 1995 à 2011: une pollution résiduelle en zinc est présente sur ce terrain.

Observations: Diagnostic Initial Étape A, janvier 2000, P2.99.051.0

Diagnostic Initial Étape B, 11 Déc 2000, P2.00.045.0

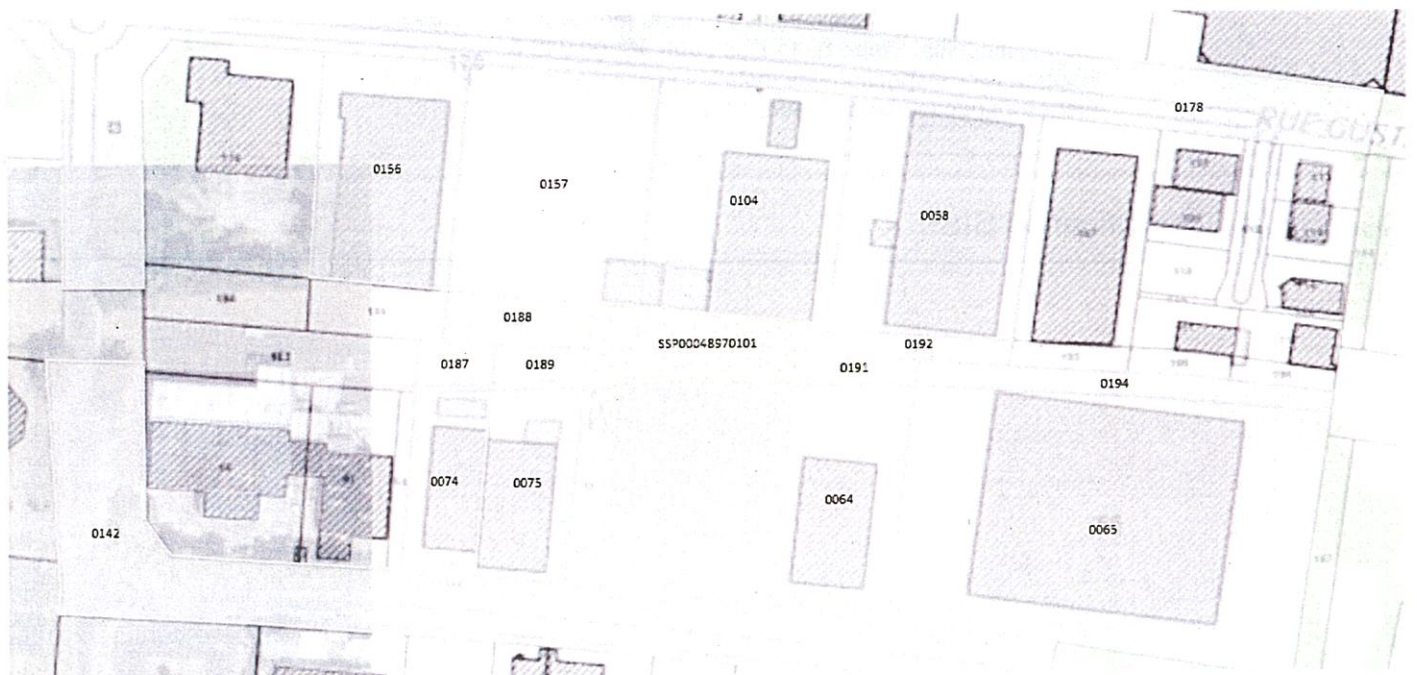
Rapport de L'inspection des Installations Classées, 24 Nov 2003

Fiches inspection complétées, 12 NOV 2012

Plan cartographique

Numéro des parcelles : 190

Coordonnées du centroïde : Long. :2.377, Lat. :48.621



 InfoSols

Plateforme de gestion des données relatives aux risques de pollution des sols